Imprimer

1994/12/20 Pour renforcer la solidarité linguistique avec les communautés francophones et acadiennes

Pour renforcer la solidarité linguistique avec les communautés francophones et acadiennes

Le Conseil de la langue française précise les champs d'action d'une éventuelle politique

Québec, le 20 décembre 1994.- La politique d'initiative que le Québec doit mettre en place pour promouvoir la vitalité du français devra conduire à des actions de collaboration dans les domaines essentiels au renforcement de la vitalité du français, choisies de concert avec les communautés francophones et acadiennes et en fonction des priorités définies par leur situation.

Ces actions se situent dans les domaines de l'éducation, de la culture ou de l'économie.

Éducation

En ce qui a trait au domaine de l'éducation, le Conseil de la langue française recommande au gouvernement du Québec de promouvoir auprès de ses homologues provinciaux l'offre de services éducatifs primaires et secondaires en français au sein d'un système scolaire francophone, de retenir prioritairement les actions qui permettent d'améliorer l'enseignement du français et en français dans les écoles primaires et secondaires, d'intensifier la collaboration des universités et des collèges québécois avec leurs homologues des provinces canadiennes afin de favoriser la formation scientifique et professionnelle en français, de favoriser le développement d'échanges en alphabétisation et de reconnaître l'excellence dans les milieux scolaires et universitaires francophones à l'extérieur du Québec.

Culture

Afin de stimuler la vie culturelle en français et de collaborer à un rapprochement des francophones sur ce plan, le Conseil de la langue française recommande au gouvernement du Québec de permettre une meilleure connaissance mutuelle des productions d'artistes francophones de l'extérieur du Québec et du Québec, de promouvoir l'offre, partout au Canada, de services de télévision francophones publics et privés et de favoriser tout projet visant à regrouper les radios communautaires, de s'assurer de l'accessibilité en français et de services en français dans le cadre des inforoutes canadiennes qui se mettent en place, de faciliter la diffusion des médias francophones, d'intensifier les échanges de jeunes journalistes et de sensibiliser les médias québécois à la réalité des francophones du Canada.

Il recommande aussi d'encourager le jumelage de regroupements de centres communautaires, de jeunes, d'aînés, de gens d'affaires et de municipalités et de reconnaître l'excellence dans le domaine des arts et des lettres par des moyens appropriés et en partenariat.

Économie

Afin de collaborer à l'agrandissement de l'espace francophone dans le domaine économique et de contribuer au développement d'alliances stratégiques pour faire face à la mondialisation des marchés, le Conseil de la langue française recommande d'établir des partenariats au sein de la communauté des gens d'affaires, du milieu de la coopération, du milieu associatif ou syndical, d'encourager le développement de structures d'échanges touristiques entre les francophones des provinces canadiennes et le Québec et de souligner

l'innovation et le dynamisme économique en français dans les milieux francophones à l'extérieur du Québec.

-30-

Source : Bruno Giroux Tél.: (418) 643-2956